



Déclaration au CTP du 16 juin 2014.

Lors de sa rencontre avec la CFDT, Madame Le Maire a réaffirmé son attachement à un dialogue social de qualité.

Il y a encore beaucoup à faire pour avoir des relations sociales dignes de ce nom, en effet, les reports successifs des réunions et l'envoi des documents tardifs ou remis sur table, nous oblige à travailler dans l'urgence, ce qui n'est pas satisfaisant.

Comment dans ces conditions dialoguer de façon, efficace et constructive !

De plus certaines instances de concertation ne jouent pas, ou plus, leur rôle et se réduisent à une fonction d'information. Ainsi à la dernière commission formation ont eu lieu des communications sans rapport direct avec celle-ci. On pourrait également en dire autant de certains comités de suivi ou des groupes de concertations, sans aucune efficacité.

Par ailleurs, il n'est pas acceptable qu'un supérieur hiérarchique, lors d'une concertation, prenne à parti un agent appartenant à la délégation de son syndicat. Il importe que la non-discrimination, en raison des opinions syndicales, garantie par l'article 6 de la loi n°83-634, soit respectée.

Si la municipalité souhaite réellement un dialogue social de qualité, il est indispensable que les sujets traités soient suffisamment anticipés, pour laisser toute sa place à la négociation, et en premier lieu dans les réorganisations. Nous demandons, aussi, que l'application des protocoles soit mise en œuvre rapidement et dans le respect de ceux-ci.

Nous souhaitons que ce dialogue social reprenne tout son sens pour cette nouvelle mandature, en commençant dès les premières alertes par des concertations et non par des rapports de forces systématiques.

Nous réaffirmons, à la CFDT, notre volonté de construire dans la négociation.